



Commune de
Blonay - Saint-Légier

CONSEIL COMMUNAL

Blonay, le 28 mai 2025

Préavis N° 06-2025 concernant les travaux de construction d'un parc public « PARC DE LA CHIÉSAZ », pour un montant total de CHF 947'500.-

EXTRAIT

Du procès-verbal de la séance du Conseil communal de Blonay – Saint-Légier du 27 mai 2025 présidée par Madame Marie-Galante Forestier, présidente.

Le Conseil communal de Blonay - Saint-Légier,
vu le préavis N° 06-2025,
vu les rapports des commissions chargées de son étude,
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

A refusé à la majorité (18 oui, 34 non et 8 abstentions), l'amendement de la COFIN de la 2^e conclusion du préavis municipal :

- de lui accorder à cet effet un montant de CHF 800'000.- TTC ;

A accepté à la majorité (34 oui, 20 non et 6 abstentions), l'amendement de la commission ad hoc de la 2^e conclusion du préavis municipal :

- de lui accorder à cet effet un montant de CHF 900'000.- TTC ;

a accepté à la majorité (49 oui, 7 non et 4 abstentions), les conclusions du préavis municipal amendé, à savoir :

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux tels que décrit dans le présent préavis ;
- de lui accorder à cet effet un montant de CHF 900'000.- TTC ;
- de prendre acte de l'encaissement des deux subventions.

Ainsi délibéré et voté en séance du Conseil communal du 27 mai 2025.

LE BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

La présidente

Marie-Galante Forestier



La secrétaire

Ariane Wunderli